Publicité

#9
AVRIL 2022

CONNECTÉ

L'INFO QUI DYNAMISE NOTRE TERRITOIRE

SYADEN
SYNDICAT AUDOIS D'ÉNERGIES & DU NUMÉRIQUE

En 2022, le SYADEN poursuit ses engagements en faveur d'un aménagement écologique du territoire

sommaire

2·3
DOSSIER
DIRECTION GÉNÉRALE

4·5
DOSSIER
AMÉNAGEMENT & USAGES DU NUMÉRIQUE

6·7
DOSSIER
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Régis BANQUET
Président du Syaden

À l'issue du renouvellement de l'ensemble des mandats locaux, les stratégies territoriales mûries en 2021 doivent aujourd'hui se nourrir d'outils et d'actions pour mettre en œuvre leurs projets. À travers son expertise mutualisée dans l'énergie, le SYADEN joue sa partition dans l'accompagnement des collectivités qui veulent aujourd'hui passer à l'action concrètement pour la transition énergétique au travers du Fonds relatif aux CEE (Certificats d'économie d'énergie). Ainsi, en cette année 2022, le SYADEN ambitionne de conforter ses actions d'accompagnement auprès des territoires de l'Aude. Au-delà, dans le cadre de son champ de responsabilité exclusive, le SYADEN a pris des engagements forts en matière de responsabilité sociale et environnementale au cœur de toutes ses politiques publiques. À l'image des clauses des marchés publics dites « sociales » et « environnementales ». L'une visant à favoriser l'insertion des publics éloignés de l'emploi et l'autre, à soutenir l'économie circulaire.

Aussi, le SYADEN renforce son rôle d'aménageur durable du territoire en maintenant des efforts d'investissements toujours aussi soutenus pour conforter l'activité économique et l'emploi local. L'exploitation au printemps prochain du réseau de chaleur bois énergie de Limoux, dont les travaux sont en passe d'être achevés, en est un bel exemple qui fera des émules à l'avenir au regard de la dépendance énergétique que nous rappelle ce désastreux conflit urkrainien. Sans oublier de mentionner le lancement de la deuxième phase du programme Très haut débit (THD) départemental pour une Aude « 100 % fibre ». Le tout, sous l'impulsion de l'État et en partenariat avec le Département, les intercommunalités et la Région. Enfin, le SYADEN œuvre également au déploiement d'un service universel local de fibre optique auprès des aménageurs et lotisseurs pour prendre le relais du réseau historique de cuivre dont la fin a été annoncée. Vous l'aurez compris, une année pleine de projets se profile.

Le Syaden poursuit sa politique d'investissement

CETTE ANNÉE, LE BUDGET PRÉVISIONNEL DU SYADEN RESTE DANS UNE LOGIQUE QUI SE VEUT DYNAMIQUE ET ORIENTÉE PRINCIPALEMENT VERS LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT. LE BON NIVEAU D'AUTOFINANCEMENT DÉGAGÉ PERMET DE DÉVELOPPER DES PROJETS STRUCTURANTS POUR LE TERRITOIRE AUDOIS. EN 2022, SUR LES 110,5 M€ CONSOLIDÉS, 81.24 M€ (74 %) SERONT AINSI CONSACRÉS AUX INVESTISSEMENTS.

D'abord, l'électrification fera l'objet d'une dynamisation des travaux (18,5 M€) via l'anticipation de commandes de matériels pour accélérer les opérations. L'éclairage public observera une meilleure maîtrise des investissements qualitatifs à hauteur de 3 M€. Notamment grâce à l'incitation à la réalisation de diagnostics préalables à la performance énergétique.

En second lieu, le budget consacré à la télécommunication englobera la finalisation de la Phase 1 sur le THD (155 M€ au total en intégrant le Très Haut Débit Radio) et le lancement de la Phase 2 (93 M€). Phase pour laquelle, au-delà de l'intervention de l'État, le SYADEN a entrepris les démarches auprès de partenaires publics locaux et de la Région Occitanie afin de formaliser leurs interventions financières respectives en tant que co-financeurs.

> « Il est prévu le déploiement de huit nouvelles bornes de recharge représentant un investissement supérieur à 250 000 €. »

Aussi, concernant la mobilité décarbonée et le réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) Révéo, il est prévu le déploiement de huit nouvelles bornes de recharge représentant un investissement supérieur à 250 000 €. Des achats groupés de véhicules électriques auprès des collectivités audoises seront également mis en place.

Enfin, sur la transition énergétique, au-delà des missions d'ingénierie conduites auprès des collectivités (efficacité énergétique, achat d'énergie, chaleur renouvelable...), le budget dédié à la production d'énergie renouvelable révèle une dynamique forte en matière d'investissements. Ceux-ci s'articulent autour de deux axes majeurs. Premièrement, la livraison et la mise en exploitation du réseau de chaleur bois-énergie de Limoux. Un projet initié en 2021 dont les travaux s'achèveront à l'été prochain et pour un investissement annuel de 2.2 M€. Deuxièmement, la réalisation d'ombrières solaires photovoltaïques dont certaines accueilleront des IRVE pour un montant supérieur à 300 000 €.

interview

Roland Combettes, Vice-président Syaden en charge des Finances

QUEL EST VOTRE RÔLE AU SEIN DU SYADEN ?

Mon rôle est de gérer toute la partie financière du SYADEN. Je m'occupe de monter les budgets pour l'année en cours, de prévoir les dépenses et, bien entendu, les recettes. J'interviens aussi bien sur le fonctionnement que sur l'investissement. Je suis en quelque sorte le garant du bon fonctionnement financier du syndicat. À l'intérieur de tout ça, il y a de la comptabilité qui est plutôt gérée par le service en lui-même. En tant qu'élu, je suis plutôt dans la planification des comptes et l'orientation des investissements.

QUELS SONT LES DÉFIS À RELEVER ?

Le vrai défi est d'arriver à faire des économies tout en investissant. Pour ce faire, il faut avoir une gestion très rigoureuse. Notamment en matière de dépenses de fonctionnement : il ne faut pas que cela parte dans tous les sens, il faut savoir les maîtriser. Ensuite, il faut avoir un suivi comptable régulier. Être au fait des factures à régler, arriver à jongler avec les lignes de crédit. C'est un suivi permanent. Dans le cadre du déploiement du très haut débit, les entreprises font des travaux qui coûtent des millions. Quand elles émettent une facture, on ne peut pas se permettre de les payer plus tard. Il nous faut respecter nos engagements. Aussi, en cas de tension au niveau de la trésorerie, parce que, bien évidemment, cela arrive, il faut veiller à sécuriser un maximum nos recettes tout en maîtrisant nos dépenses...

PEUT-ON DIRE QUE LE SYADEN EST EN BONNE SANTÉ FINANCIÈRE ?

Il faut surtout comprendre que le SYADEN gère correctement son budget et ses comptes ce qui est indispensable au vu du volume des investissements dont il a la responsabilité. Pour autant, cela ne veut pas dire que l'on roule sur l'or. Mais au regard de sa saine gestion, on peut dire que le SYADEN fait du bon travail et est en mesure de porter des projets structurants pour les audois. Pour orchestrer tout cela, au-delà du suivi humain, nous sommes en train de mettre en place un logiciel de suivi de trésorerie au quotidien. Cet outil devrait nous aider à faire perdurer la bonne santé financière du syndicat.

La responsabilité sociale et environnementale du Syaden

LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE EST DÉFINIE PAR LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE COMME L'INTÉGRATION VOLONTAIRE PAR LES ENTREPRISES ET LES COLLECTIVITÉS DE PRÉOCCUPATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES À LEURS ACTIVITÉS COMMERCIALES ET LEURS RELATIONS AVEC LEURS PARTENAIRES.

Cela regroupe l'ensemble des pratiques mises en place par les entreprises et les collectivités dans le but de respecter les principes du développement durable, c'est-à-dire être économiquement viable, avoir un impact positif sur la société mais aussi mieux respecter l'environnement. L'application concrète de ce principe par le SYADEN se fait selon les trois axes traditionnels du développement durable : les engagements environnementaux, les engagements économiques et les engagements en matière d'insertion sociale.

L'axe environnemental

En adoptant la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte en 2015, l'État a souligné le rôle exemplaire que peuvent avoir les administrations publiques dans le changement des modes de consommation et de production. En effet, une collectivité se doit de donner l'exemple pour inviter tous les citoyens à adopter un comportement plus respectueux de notre environnement. De par ses missions, et notamment dans le domaine de la transition énergétique, le SYADEN tient à s'engager efficacement dans une politique en matière d'achat durable pour réduire l'impact de ses contrats sur l'environnement et de prendre en compte le cycle de vie de ses activités à travers une « clause verte ». La Loi Climat et Résilience adoptée en 2021 prévoie l'obligation pour 2026 de mettre en place au minimum une clause environnementale dans l'intégralité des marchés publics.

L'axe économique

Par nature le SYADEN est un outil de mutualisation à disposition de toutes les collectivités du département et cela est particulièrement illustré dans les achats groupés. Les intérêts de coordonner et mutualiser les achats sont multiples. Outre les économies d'échelles réalisées en raison du volume de commande, d'autres aspects positifs doivent être relevés (réduction des coûts de procédure, développement de l'expertise dans le domaine de la commande publique, etc.). Depuis 2014, le SYADEN s'efforce de coordonner ses achats dès que cela est possible en adhérant ou en coordonnant des groupements de commandes. La mise en place d'une centrale d'achat en 2022 va permettre au SYADEN de développer encore cette démarche vertueuse.

L'axe social

Le SYADEN s'engage depuis 2014, grâce à l'équipe d'experts du Conseil Départemental de l'Aude, en matière d'insertion sociale. En effet, pour tous ses marchés de travaux (sur le réseau de fibre optique, sur le réseau de distribution publique d'électricité et pour la construction du réseau de chaleur bois énergie à Limoux) le SYADEN impose des engagements forts de la part des titulaires de marchés. Cela permet au SYADEN de participer à la dynamique économique du territoire en créant des emplois locaux. Ces différents axes sont parfaitement réunis dans le projet de réseau de chaleur du Limouxin réalisé par le SYADEN car celui-ci permet d'accéder à de la ressource locale écologique, le bois de résidus, bénéfique pour l'activité économique du territoire, tout en s'affranchissant de l'approvisionnement en gaz naturel qui ne relève pas la souveraineté nationale faisant écho au désastreux conflit en Ukraine.

interview

Françoise Navarro-Estalle,
vice-présidente du SYADEN en charge des ressources et conseillère départementale

COMMENT LE SYADEN ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Nous sommes là pour accompagner les collectivités dans leur projet. Pour les conseiller. Par exemple, si une commune souhaite équiper ses bâtiments avec des panneaux photovoltaïques, elle en informe le Syndicat et nous l'accompagnons, nous l'appuyons. Nous sommes comme un bureau d'études... C'est d'autant plus important sachant que les collectivités ne sont pas des spécialistes en la matière. Les développeurs qui les démarchent travaillent dans leurs intérêts propres et non pas dans l'intérêt général comme le fait le SYADEN. Quand un élu se retrouve avec un contrat de développeur très compliqué, très technique avec des montages financiers difficiles à comprendre, nous pouvons intervenir et leur montrer que ce n'est pas le seul choix possible...

CONCRÈTEMENT, COMMENT LE SYADEN MET EN ŒUVRE SES ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX ?

En interne, le SYADEN a adopté en 2020 une Charte Ecoresponsable qui pose des principes en matière de gestion des déchets, de consommation d'énergie, d'organisation des déplacements et des évènements : maîtriser les kilomètres que l'on fait, favoriser le covoiturage, imprimer le moins possible, éteindre son écran en partant etc. À titre d'exemple, en 2022 la moitié de la flotte automobile du Syndicat sera pourvue en véhicules électriques et les agents seront formés à l'éco-conduite. Par ailleurs, la grande majorité des marchés publics lancés par le SYADEN prévoit une clause environnementale.

ET SES ENGAGEMENTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX ?

Pour ce qui est du volet économique, par exemple, le SYADEN coordonne l'achat groupé d'énergie en prévoyant des options avec fournitures issues des énergies renouvelables. Malgré la hausse des prix sans précédent sur les marchés de l'énergie, le groupement a permis de limiter les augmentations pour les membres. Le SYADEN coordonne également le groupement REVEO sur les bornes de recharge pour véhicules électriques de la région Occitanie. Aussi, le SYADEN vient de lancer un groupement d'achat de véhicules électriques et hybrides rechargeables pour l'ensemble des collectivités audoises intéressées.

Pour ce qui est de l'axe social, la clause d'insertion professionnelle dans le cadre d'un marché public, permet à des personnes éloignées de l'emploi de bénéficier d'heures de travail. En effet, une partie du travail généré par un marché public peut leur être réservée. Ce dispositif est, à la fois, un levier pour l'emploi au profit des publics qui en sont les plus éloignés et un soutien à l'activité des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE). Depuis le lancement de la démarche en relation avec les services du Département de l'Aude, ce sont près de 200 contrats qui ont ainsi pu être créés dont une vingtaine de CDI.

DES SOLUTIONS TRÈS HAUT DÉBIT ADAPTÉES

LE MERCREDI 23 FÉVRIER 2022, RÉGIS BANQUET, LE PRÉSIDENT DU SYADEN A FAIT HALTE À FRAÏSSE-DES-CORBIÈRES, ST-JEAN-DE-BARROU ET DURBAN-CORBIÈRES AFIN D'INAUGURER LEURS RÉSEAUX TRÈS HAUT DÉBIT DIFFÉRENTS.

La phase 1 de ce projet comprend plusieurs composantes technologiques : la Fibre Optique mise en place via une armoire sous répartiteur optique ou un nœud de raccordement optique, le Très Haut Débit Radio réalisé via une antenne par la voie hertzienne et la Montée en Débit sur le réseau ADSL. Car à terme, en 2030, le réseau cuivre d'Orange sera abandonné au profit de la fibre et 100 % des habitations devront avoir été raccordées à la fibre.
Pour l'heure, sur les 102 000 lignes Très Haut Débit en Fibre Optique prévues dans cette phase, 92 000 prises sont déjà construites sur 125 des 155 communes de ce programme. Plus de 83 000 lignes sont en capacité d'être commercialisées, tandis que les prises restantes entreront en service avant la fin de l'année. À ce jour, le réseau compte 22 268 abonnés, répartis de manière hétérogène sur le territoire. En effet, le pourcentage de la population abonnée varie de 20 % à plus de 55 % selon les zones observées. La raison de ces disparités s'explique par la qualité de l'internet en ADSL du réseau cuivre historique, qui aura poussé certains foyers à basculer vers le Très Haut Débit Fibre plus rapidement que d'autres.

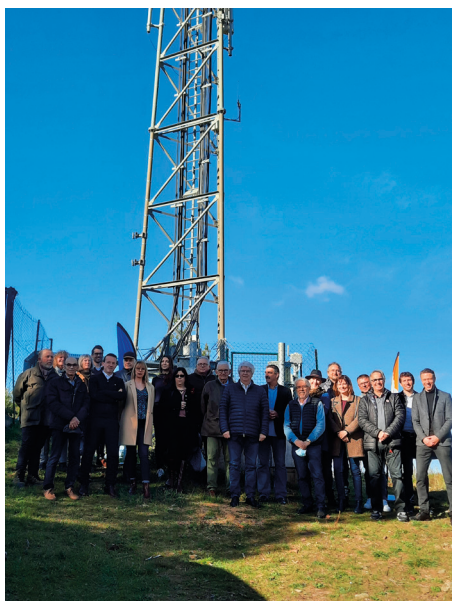

Montée en débit et THD Radio

Les communes qui n'ont pas été déployées en fibre optique en Phase 1 ont aussi bénéficié d'investissements structurants pour des améliorations notables du débit Internet : la montée en débit, c'est-à-dire une amélioration de la qualité ADSL, concernant 16 communes ; et le Très Haut Débit Radio concernant quant à lui environ 170 communes.
Le déploiement de ce réseau, effectué par le SYADEN sur fonds propres, est déjà réalisé à 80 %. Il est prévu que les communes restantes soient équipées d'ici la fin de l'année.
Dans ce contexte, l'ambition du SYADEN est de fibrer tout le territoire départemental à l'horizon 2025 dans le cadre du lancement de la Phase 2 du programme qui démarre cette année 2022. Celle-ci succédera ainsi au Très Haut Débit Radio et à la Montée en Débit dans les communes concernées.
Ce projet vise donc à raccorder 100 % des 381 communes de la zone d'initiative publique (les 52 communes restantes faisant l'objet d'un déploiement sur fonds privés par l'opérateur Orange), à travers la construction de 30 000 lignes supplémentaires pour 93 M€ (dont 9.5 seront financés par l'État) dans des zones fortement rurales (226 communes concernées).

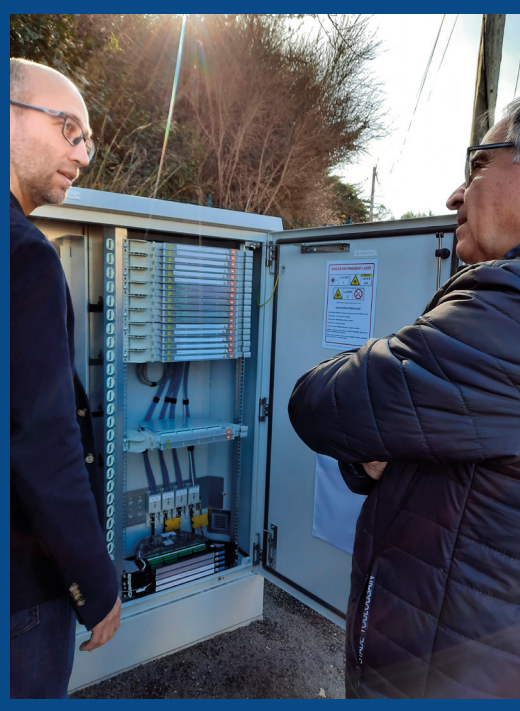

interview

Claire Belloc,
abonnée THD Radio à Montferrand

DEPUIS QUELQUES MOIS, LE TRÈS HAUT DÉBIT (THD) RADIO EST DISPONIBLE SUR VOTRE COMMUNE. QU'EST-CE CELA CHANGE DANS VOTRE QUOTIDIEN ?
Enfin de la 4G fixe ! Cela fait environ deux mois que l'on a souscrit auprès d'un fournisseur. Nous avions le choix entre deux entreprises. Nous avons opté pour Alsatis Télécom. Un technicien est venu, il a posé une antenne et c'était bon. En une heure, c'était réglé. Si le SYADEN n'avait pas investi et créé l'infrastructure nécessaire, nous n'aurions eu accès à rien du tout. Car avant cela, nous avions essayé de passer par un fournisseur traditionnel en déplaçant notre abonnement internet à Montferrand. C'était vraiment la galère... En huit mois, ça n'a jamais fonctionné. J'ai dû appeler l'opérateur fixe au moins une bonne vingtaine de fois mais le débit du réseau historique était insuffisant. Nous n'avions pas de débit, rien du tout, zéro. La seule option que nous avions était le partage de connexion avec nos téléphones portables. Mais ce n'était pas pratique du tout. Surtout pour télétravailler. Et puis, il fallait avoir un forfait assez costaud pour tenir le coup. En utilisant internet tous les jours, en regardant quelques vidéos, les gigas partent très rapidement. Comparé à la 4G mobile, le débit 4G fixe du SYADEN est très fiable. C'est le jour et la nuit.

COMMENT AVEZ-VOUS SU QUE LA 4G FIXE ÉTAIT DÉSORMAIS DISPONIBLE À MONTFERRAND ?
Quand l'antenne 4G fixe a été posée, la mairie de Montferrand s'est fait le relais de l'information auprès de tous les habitants, nous disant que l'on pouvait désormais souscrire à une offre internet digne de ce nom via le THD Radio. Ici, tout le monde n'attendait que ça...

LE THD RADIO EST UN DISPOSITIF TEMPORAIRE EN ATTENDANT LA FIBRE OPTIQUE. VOUS SUFFIT-IL ?
Pour les usages que l'on en fait, pour l'instant, ça suffit amplement. Toutes les plateformes fonctionnent parfaitement. À voir avec des jeux vidéos poussés et graphiques... En attendant que fibre optique n'arrive, c'est largement suffisant.

Équipement implanté sur le château d'eau de Labastide d'Anjou permettant à la commune de Montferrand d'être couverte en solution THD RADIO

Un guide du « service universel fibre » à l'attention des acteurs de l'aménagement et de la construction

DEPUIS 2015, L'ARTICLE 118 DE LA LOI «MACRON» A INSÉRÉ DANS LE CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION (CCH) L'OBLIGATION D'ÉQUIPEMENT EN FIBRE OPTIQUE DES BÂTIMENTS NEUFS À TROIS CAS : LES IMMEUBLES NEUFS ET LES MAISONS INDIVIDUELLES NEUVES NE COMPRENANT QU'UN SEUL LOGEMENT OU QU'UN SEUL LOCAL À USAGE PROFESSIONNEL ; LES IMMEUBLES GROUPANT PLUSIEURS LOGEMENTS OU LOCAUX À USAGE PROFESSIONNEL FAISANT L'OBJET DE TRAVAUX DE RÉNOVATION SOUMIS À PERMIS DE CONSTRUIRE ; ET LES LOTISSEMENTS NEUFS.

Une loi qui s'adresse aux acteurs de l'aménagement et de la construction qui, jusqu'à l'année dernière, pouvait se reposer sur l'entreprise de télécommunications Orange et son réseau cuivre. Entre temps, Orange a décidé de ne plus déployer le cuivre dans des zones fibrées.
« *Entre 2015 et fin 2021, les aménageurs ont un peu mis ce travail de côté car Orange se chargeait de tirer le cuivre dans la partie privative du lotissement ou de l'immeuble. Quasiment du jour au lendemain, on s'est retrouvé avec des promoteurs/lotisseurs qui sont censés préfibrer leurs édifices sans savoir ni comment faire, ni à qui s'adresser… L'objectif de ce livret est de leur donner des clés pour réaliser cette mission qui, désormais, relève de leur responsabilité* », explique Philippe Medina, directeur Aménagement et usages du numérique au SYADEN.
Pour les aider à remplir cette mission de préfibrage, un cahier des charges a été édité par le SYADEN à destination des acteurs de l'aménagement et de la construction. Ce guide leur spécifie le cadre juridique et les dispositions techniques à respecter dans le cadre de l'aménagement et la construction d'immeubles ou d'ensemble d'immeubles neufs, ou de la rénovation d'un réseau interne en vue de son raccordement au réseau de communications électroniques Emeraude THD. Il précise les règles de construction des infrastructures, les règles de câblage et d'installation des matériels sur ces zones de répartition et/ou distribution. Au-delà du guide, le SYADEN prévoit dans ce cadre d'assister les aménageurs dans une mission d'intervention homogène sur tout le département afin d'assurer ce que l'on peut appeler le nouveau « service universel fibre ».
Par ailleurs, ce livret sera également communiqué aux instructeurs en charge de délivrer les permis de construire pour qu'ils puissent renvoyer les acteurs de l'aménagement et de la construction non plus vers Orange mais vers le Syndicat.

interview

Vincent Cligniez, Directeur départemental des territoires et de la mer

QUEL EST LE RÔLE DE LA DDTM EN MATIÈRE D'URBANISME AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS DE L'AUDE ?
La DDTM est un service déconcentré interministériel de l'État en charge des politiques publiques de l'aménagement du territoire (urbanisme, habitat, logement, énergies renouvelables, paysages) de l'environnement (eau, forêt, biodiversité, littoral, risques, gestion de crise), des transports (mobilité, sécurité routière, éducation routière) et de l'agriculture (aides de la PAC, installations, calamités agricoles).
Outre son rôle d'instruction des différentes procédures d'autorisation liées à ces politiques publiques, son caractère interministériel lui permet d'apporter aux porteurs de projets et aux collectivités un conseil amont intégrant une approche transversale de ses différents domaines de compétence. En matière d'urbanisme, la DDTM accompagne les collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme que sont les SCoT (schémas de cohérence territoriale) et les PLU (plans locaux d'urbanisme) dont certains sont intercommunaux (PLUi). La DDTM instruit également une partie des demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire), et anime le réseau des instructeurs des collectivités.

ON ENTEND BEAUCOUP PARLER DE FIBRE OPTIQUE EN PARTICULIER DANS NOTRE DÉPARTEMENT, L'ÉTAT A DE L'AMBITION POUR COUVRIR LA FRANCE PAR CETTE TECHNOLOGIE, MAIS QU'EN EST-IL EXACTEMENT AU NIVEAU RÉGLEMENTAIRE POUR L'ARRIVÉE DE LA FIBRE DANS LES LOTISSEMENTS ET ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ?
Depuis le 1er juillet 2021, l'article L113-10 du code de la construction et de l'habitat (CCH) précise que les bâtiments d'habitation collectifs ou regroupant plusieurs locaux à usage professionnel et faisant l'objet de travaux soumis à permis de construire sont pourvus, aux frais des propriétaires, lorsque le coût des travaux d'installation ne paraît pas disproportionné par rapport au coût des travaux couverts par le permis de construire, des lignes de communications électroniques à très haut débit et à potentiel de débit d'une fibre optique nécessaires à la desserte de chacun des logements ou locaux à usage professionnel par un réseau de communications électroniques à très haut débit ouvert au public. Cela concerne notamment les lotissements et les zones d'activités économiques, qui doivent donc prévoir l'installation de la fibre. Cela s'applique également pour les rénovations lourdes qui nécessitent un permis de construire. En matière de planification, le code de l'urbanisme intègre aussi le développement des communications électroniques dans l'action des collectivités publiques : dans les PLU, le développement du numérique est une orientation générale qui doit être abordée, et les règlements de ces PLU peuvent ensuite imposer aux constructions ou secteurs d'aménagement des critères de qualité renforcés en matière d'infrastructures et réseaux de communications électroniques.
Mais en pratique les collectivités n'inscrivent que très rarement le développement du numérique dans le projet de territoire du PLU.

EN QUOI LA DDTM PEUT-ELLE APPUYER ET CONFORTER L'AMÉNAGEUR NUMÉRIQUE QU'EST LE SYADEN POUR QUE LE FIBRAGE SOIT RÉALISÉ SELON LES RÈGLES DE L'ART DANS L'AUDE ?
La DDTM n'est pas compétente pour contrôler techniquement les réalisations. Néanmoins elle peut, dans le cadre de ses missions de conseil aux collectivités et aux aménageurs, les informer de la nécessité de prévoir ce fibrage obligatoire et appuyer le SYADEN dans ce sens, afin d'améliorer sa prise en compte dans les PLU notamment. Elle peut également apporter un conseil juridique pour rappeler les obligations réglementaires et les modalités des procédures de recours.

Le réseau public de chaleur bois de Limoux en passe d'être terminé

IL Y A DEUX ANS, LE SYADEN A ÉTÉ MANDATÉ, DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LIMOUXIN, POUR MENER À BIEN LE FUTUR PROJET CONSACRÉ AU RÉSEAU DE CHALEUR BOIS DU LIMOUXIN, TANT POUR LA PARTIE ÉTUDE QUE POUR LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX ET L'ORGANISATION DE L'EXPLOITATION.

Ce projet consiste en une chaufferie centrale alimentée par une énergie locale et renouvelable : le bois. Celui-ci proviendra des massifs audois et contribuera à soutenir les entreprises du secteur et ainsi, à relocaliser de la valeur. Une problématique d'autant plus d'actualité au vu de la guerre en Ukraine et tout les déséquilibres qu'elle engendre au niveau international, à commencer par l'envolée des coûts de l'énergie.

Installée dans le quartier de la Tuilerie, la chaufferie desservira à terme des bâtiments publics et des logements collectifs : le futur Pôle culturel, l'institut Saint-Joseph, les immeubles Alogéa, le centre hospitalier, l'Ussap, l'Ehpad A.-Chénier, le groupe scolaire Jean-Moulin, la Mission locale… Le tout, au travers d'un réseau souterrain de 6 kms (3 kms aller-retour). Une fois terminé, ce réseau de chaleur devrait consommer aux alentours de 2 500 tonnes de bois déchiqueté/plaquettes par an. Et devrait produire environ 8 042 mégawattheures (MWh).

L'installation qui doit être mise en service cet été est en bonne voie à en croire Yann Sicard, le directeur de la transition énergétique pour le SYADEN « *C'est un chantier qui se passe bien. Pour le moment, on peut même dire que l'on a de l'avance sur le planning. Aujourd'hui, toute la partie réseau est terminée. Cela correspondait à l'ouverture de 3 kms de tranchée dans la ville. Cette opération plutôt délicate s'est très bien déroulée grâce à la bonne symbiose des entreprises CHAUVET TP et SCAM TP. Elles ont très bien fonctionné en binôme. Le gros œuvre qui englobe le terrassement de l'installation et le bâtiment est également clôturé. Nous sommes actuellement sur le volet équipement : serrureries, électricité, pompes, chaudières etc* ».

> "C'est un chantier qui se passe bien. Pour le moment, on peut même dire que l'on a de l'avance sur le planning."

Les ouvrages seront réceptionnés cet été. S'ensuivra une phase de tests jusqu'au début de l'automne. « *Dès qu'il commencera à faire froid, probablement au mois d'octobre, nous livrerons les clients.* »

interview

Jérôme Tourreuil,
Maître d'œuvre du projet
société Inddigo

DANS QUELLE MESURE INTERVIENT LA SOCIÉTÉ INDDIGO SUR LE RÉSEAU DE CHALEUR BOIS À LIMOUX ?

Comme à son habitude, la société Inddigo intervient sur des projets relatifs aux énergies renouvelables, à la décroissance et à la réduction de l'empreinte carbone. Suite au programme porté par le SYADEN il y a deux ans, il s'est avéré que notre société répondait le mieux aux besoins établis. Pour le réseau de chaleur bois à Limoux, nous avons un rôle de conception et de suivi et des travaux jusqu'à la réception de ceux-ci. Nous sommes en charge de faire la liaison entre les acteurs externes et internes au projet. Nous sommes un genre de chef d'orchestre. Nous faisons des suivis de chantiers hebdomadaires avec les entreprises sélectionnées dans les différents lots. Nous sommes les garants de la bonne réalisation de ces travaux jusqu'à la réception finale du réseau prévue pour le mois de juin. Et au-delà, jusqu'à sa mise en service.

QUELLES DIFFICULTÉS AVEZ-VOUS RENCONTRÉES EN COURS DE ROUTE ?

Inddigo a de l'expérience dans ce genre de projet. Ceci dit, les défis restent toujours les mêmes : avoir une installation fonctionnelle, bien définie techniquement tout en rentant dans budget et un planning. Qui plus est, il faut vraiment mettre l'accent sur sécurité dans la mesure où ces installations vont aller fournir le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire pour des bâtiments sensibles : l'hôpital de Limoux, l'Union sanitaire et sociale Aude Pyrénées (USSAP) qui accueille des personnes fragiles. Si du jour au lendemain, on ne peut plus fournir ni eau chaude, ni chauffage à des sites de ce genre, ça peut avoir des conséquences assez importantes. Il ne s'agit pas de chauffer un hangar de stockage… Outre ces lieux, le réseau de chaleur bois alimentera aussi des bâtiments publics, des logements, une maison de retraite. Surtout des bâtiments dits « sensibles » en somme. La seconde difficulté sur ce projet est qu'il a fallu tirer des réseaux de chaleur assez conséquents dans la ville. Le tout, en passant par les voiries. Ce qui a demandé une organisation assez précise pour ne pas trop perturber la circulation et le quotidien des Limouxins. Là encore, il a fallu faire le lien avec les différents services de la ville.

COMMENT LA SÉCURITÉ DU RÉSEAU A-T-ELLE ÉTÉ RENFORCÉE ?

Dans le dimensionnement piloté par le SYADEN avec notre concours, des redondances sur les équipements ont été prévues afin de nous permettre de remédier à ce genre de dysfonctionnement notamment, grâce à la biomasse. Sur ce projet, 90 % de l'énergie sera fournie par le bois, les 10 % restant par du gaz. Mais si jamais le bois venait à ne plus fonctionner, on a une alternative sur le gaz.

Valoriser ses économies d'énergie, un procédé à la portée de tous

LE DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE) REPOSE SUR UNE OBLIGATION DE RÉALISATION D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE IMPOSÉE PAR LES POUVOIRS PUBLICS AUX VENDEURS D'ÉNERGIE APPELÉS LES « OBLIGÉS » (ÉLECTRICITÉ, GAZ, CHALEUR, FROID, FIOUL DOMESTIQUE ET LES CARBURANTS POUR AUTOMOBILES).

Ces derniers sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients : ménages, collectivités territoriales ou professionnels. Les certificats sont obtenus à la suite d'actions entreprises en propre par les opérateurs ou par l'achat à d'autres acteurs ayant mené des opérations d'économies d'énergie (y compris les collectivités ou syndicats).

À l'issue d'une période de 3 ans, en cas de non-respect de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats équivalent aux engagements des obligés, ceux-ci sont tenus de verser une pénalité libératoire de 2 centimes d'euro par kWh manquant (soit 20 €/MWhc manquant). D'autres acteurs que les « obligés » sont éligibles à ce programme. Aucune obligation ne pèse sur eux mais, s'ils parviennent à réaliser des opérations d'économie d'énergie, ils auront l'occasion de les revaloriser. C'est le cas des particuliers et des collectivités comme l'explique Yann Sicard, le directeur de la transition énergétique au SYADEN : « *Par exemple, admettons qu'une mairie décide d'isoler son école communale pour réaliser des économies. À la suite de cette entreprise, grâce à l'énergie gagnée, elle pourra récupérer des CEE. La mairie peut décider de les collecter elle-même et de les revendre à son artisan ou faire appel à l'expertise du SYADEN pour que nous les mutualisions* ».
En bref, cela signifie que si votre collectivité entreprend ou a entrepris des travaux liés aux économies d'énergies sur ses bâtiments (isolation, changement de chauffage, rénovations importantes, etc.), le SYADEN assiste les collectivités depuis plusieurs années pour récupérer une partie de ces investissements, déposer un dossier auprès des pouvoirs publics et récupérer un certain volume de CEE. Lesquels pourront ensuite être vendus « *via une bourse d'échange officielle des CEE* » explique Yann Sicard. Ainsi, l'argent récolté à vocation à être réinjecté dans un fonds destiné à venir en aide aux communes porteuses de projets vertueux et énergétiquement performants en leur allouant des subventions. « *Les travaux générés par le fonds CEE feront naître eux-mêmes des CEE par la suite... C'est un cercle vertueux sans fin, les économies d'énergies soutiennent la transition énergétique...* »

D'autres acteurs que les « obligés » sont éligibles à ce programme.
Aucunes obligations ne pèsent sur eux mais, s'ils parviennent à réaliser des opérations d'économie d'énergie, ils auront l'occasion de **les revaloriser**

interview

Béatrice Bertrand,
Maire de Tuchan

DANS QUEL CADRE AVEZ-VOUS SOLLICITÉ LE FONDS CEE ?
L'année dernière, avec l'accord de l'architecte des Bâtiments de France, nous avons souhaité changer la structure d'accueil touristique du château cathare d'Aguilar. L'intérêt était d'améliorer les conditions de travail des personnes qui y sont toute la journée en pleine saison. Jusqu'ici, le local vieux et obsolète n'était pas raccordé à l'électricité car il se trouve à 3,5 km du village. Il n'y avait donc pas de quoi travailler sur un ordinateur, installer un climatiseur ou quoi que ce soit. Après avoir obtenu les autorisations, nous avons installé notre nouvel accueil plus grand et plus confortable. Seulement voilà, il nous a fallu trouver une source d'énergie pour alimenter la structure. Au printemps 2021, nous avons opté pour l'installation d'un équipement solaire photovoltaïque d'une puissance de 1,5 kWc. C'est ainsi que nous avons sollicité le fonds CEE du SYADEN.

QUELLES ONT ÉTÉ LES DIFFÉRENTES ÉTAPES ?
Nous avons installé les panneaux du nouvel accueil au mois de juin, au début de la saison touristique. Au même moment, nous avons lancé la demande de subvention au SYADEN. Après l'étude de notre dossier, en septembre, leurs services y ont répondu favorablement. Ça a été très rapide. Et je dois dire qu'il y a vraiment eu une grande écoute de leur part. La somme de 4 000 € nous a été attribuée. Vu de l'extérieur, on pourrait croire que c'est un petit montant, mais pour une commune comme Tuchan, ça a été d'une très grande aide. Nous dépendons beaucoup des subventions publiques. Sans ce soutien, notre trésorerie aurait été largement impactée. Cet argent aura permis de financer un quart des panneaux photovoltaïques (16 000 €). Un projet d'autant plus coûteux pour nous car il fallait que l'on prenne en compte les exigences de l'architecte des Bâtiments de France : des panneaux non réfléchissants et sans bandes apparentes.

ÊTES-VOUS AMENÉ À COLLABORER DE NOUVEAU AVEC LE SYADEN ?
En effet, la commune de Tuchan est concernée par l'opération « Du soleil sur les toits » : un dispositif dont l'objectif est d'installer de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux du parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes. Le SYADEN est partie prenante de ce projet.

Équipement solaire photovoltaïque réalisé à Tuchan.

SYADEN

SYNDICAT AUDOIS D'ÉNERGIES & DU NUMÉRIQUE

Télécommunications :
Déploie le réseau public Très Haut Débit en fibre optique et THD Radio pour connecter l'Aude de demain et améliore la couverture en téléphonie mobile.

Distribution d'électricité :
Organise le service public de distribution et de fourniture d'électricité, et contrôle la qualité du service des partenaires (ENEDIS/EDF).

Éclairage public :
Conseille et investit pour un éclairage public responsable et performant.

Bornes de recharge pour véhicules électriques :
Déploie le réseau public d'infrastructures de recharge des véhicules électriques et hybrides REVEO (réseau régional d'Occitanie).

Transition Énergétique :
Accompagne les collectivités vers la sobriété énergétique et la maîtrise de la production d'énergies renouvelables territoriales.

Groupement d'achat d'énergies : Organise et coordonne des groupements de commande pour l'achat d'électricité et de gaz naturel des collectivités locales.

6 DOMAINES D'EXPERTISES

15 rue Barbès – CS 20073 - 11890 Carcassonne
04 68 11 56 30 - contact@syaden.fr - syaden.net